

COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité

Préavis municipal n° 69 - 2010

relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration du Tennis Club – parcelle n° 908

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

HISTORIQUE

Le 13 mai 1950 quelques employés des Câbleries et Tréfileries de Cossonay ont créé un club de tennis afin de partager leur passion avec leurs amis. En 1951, les deux courts ont été réalisés et en 1962, l'inauguration de deux vestiaires a eu lieu. En 1982, les courts précités sont reconstruits selon le concept actuel.

Le 8 février 2006, en vertu de l'acte de transfert immobilier entre Venoge Parc SA et la Commune de Penthelaz, l'ensemble de la parcelle 908 « L'Ilette » (avec le bâtiment ECA n° 830 et les courts de tennis) devient propriété de la commune.

En tant que propriétaire, la Municipalité assure le pavillon contre l'incendie et les dégâts dus aux éléments naturels (ECA) ainsi que l'entretien dudit bâtiment.

L'utilisation du terrain et des installations affectées à l'exercice du tennis est réglée par une convention établie le 21 juin 2007.

PREAMBULE

En 2008 un comité est formé. Ce comité souhaite donner un nouveau souffle au club. Il sollicite la Municipalité pour entretenir et transformer le Pavillon ainsi que les vestiaires, et créer des aménagements extérieurs.

Les travaux d'entretien et d'amélioration sont devisés à :

- CHF 226'040.-- à la charge de la Commune
- CHF 95'610.-- à la charge du Tennis Club de Penthelaz.

Suite aux projets liés au PPA Nord, une étude de faisabilité devait être réalisée en 2009 pour un éventuel déplacement du tennis.

Pour cette raison, la Municipalité a décidé de reporter la demande du Tennis Club de Penthalthaz en 2010, ceci en attendant le résultat de l'étude de faisabilité par rapport au PPA. La décision a été prise de maintenir le tennis où il se trouve actuellement et de ce fait, la Municipalité a décidé d'entrer en matière pour les travaux urgents suivants :

- Remplacement de la porte des vestiaires hommes, hors d'usage car très exposée aux intempéries ;
- Réfection de la grande porte fenêtre coulissante, accès principal au pavillon ;
- Réfection des vestiaires femmes et hommes.

Ces travaux ont coûté CHF 27'120.-- et ont permis une utilisation décente de ces locaux pendant la saison 2010.

MISE EN OEUVRE

Aujourd'hui, le Comité souhaite vivement effectuer les travaux d'amélioration et d'entretien du tennis. Ceci permettra de donner un nouveau visage au Club (école de tennis ; cours pour juniors ; Passeport-Vacances ; tournois interclubs) et d'accueillir de nouveaux membres.

Un devis a été réalisé par le bureau «Helium » en tenant compte des travaux déjà effectués. Le plan a été modifié en respectant le PPA en vigueur et le PPA à l'enquête. Il est en adéquation avec la zone de délasserement à prescriptions spéciales.

Pour mémoire

« La zone de délasserement est destinée au maintien d'aires de verdure et à l'aménagement de surfaces pour le délasserement et le jeu ne nuisant pas à la tranquillité des lieux. L'éclairage nocturne devra si nécessaire être limité. Elle est inconstructible en l'état. Seuls des aménagements au sol et de petites constructions ou installations en relation avec son affectation y sont admis ».

Les seuls éléments du projet modifiant la situation existante sont la terrasse sud (élément au sol), la protection solaire sur la terrasse sud (mobilier extérieur), les 2 couverts sur les entrées des vestiaires (1,5 m²) et la remise en place d'une fenêtre préexistante sur la façade nord.

Les travaux prévus à la charge de la Commune sont les suivants :

Bâtiment

- Protection des entrées vestiaires ;
- Modernisation de l'éclairage ;
- Installation d'un interrupteur général chauffage pour éviter les consommations non désirées ;
- Pose de panneaux absorbants phoniques contre les murs lambris ;
- Remplacement du carrelage sol ;
- Peinture complète ;
- Peinture de la charpente ;
- Mobilier cuisine et appareils ;
- Echange de la porte des vestiaires côté nord, remplacement par une porte Alupan ;
- Réouverture de la fenêtre existante côté nord ;
- Nettoyage du toit, entretien des chéneaux, contrôle de la toiture ;
- Remplacement du bardage de façade par plaque Eterplac ;
- Révision succincte toiture ;
- Peinture des façades.

Aménagements extérieurs – jardin

- Toiles de tente sur structure à poser comme protection de la terrasse sud contre le soleil et la pluie ;
- Modification de la porte d'entrée principale dans clôture, réfection de la porte clôture Est ;
- Chemin d'accès depuis la place de parc, largeur 1 m. et aménagement (dallage) devant le local dépôt ;
- Refonte de la terrasse côté courts, aménagement d'une terrasse côté sud ;
- Engazonnement et plantations ;
- Révision de l'éclairage de cheminement.

Aménagements extérieurs – jeu

- Echange des tronçons du caniveau central ;
- Ajout de 2 fils au bas des treillis de clôture aux extrémités des courts ;
- Révision de l'éclairage et réglage des projecteurs, échange de toutes les ampoules ;
- Réfection de la couche de finition du tapis bitumeux ;
- Réfection du treillis de protection.

Le total des travaux à la charge de la commune est de CHF 180'830.-- HT.

Pour information, le Tennis Club prend à sa charge les travaux concernant le mobilier intérieur et extérieur, ainsi que l'entretien annuel courant des courts pour un montant de CHF 35'350.-- HT.

Planche photos avant et après.

Avant



Après



Financement communal

Cet investissement n'a pas été prévu dans la planification financière 2006-2011, toutefois, les raisons évoquées dans ce préavis font que nous devons intervenir dans ce projet.

Voici la situation telle qu'elle se présente à ce jour :

Situation par rapport au plafond d'endettement		
Catégorie	Détail	Récapitulation
<u>Selon bilan au 3 novembre 2010 :</u>		12'708'073
9.20 Engagements courants (créanciers)	571'016	
9.21 Dettes à court terme (cptes constr. en cours)	1'322'132	
9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés)	10'814'925	
9.23 Engagements envers des fonds spéciaux	-	
<u>Selon préavis en cours :</u>		1'632'189
Préavis voté, solde emprunt à venir (Giratoire Gare)	341'130	Compris partiellement dans 9.21 ci-dessus
Préavis voté, solde emprunt à venir (PDDE-PGEE)	106'600	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA)	1'099'182	Compris partiellement dans 9.21 ci-dessus
Préavis voté, solde emprunt à venir (Modération trafic)	80'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Ch. Rouge, trottoir)	5'277	Compris dans 9.21 ci-dessus
<u>Selon le présent préavis soumis au vote :</u>		145'000
Pavillon TCP, travaux d'entretien et amélioration (solde à emprunter)	145'000	
Dette totale prévue		14'485'263
Plafond d'endettement maximum selon préavis 11-2006		20'000'000

Penthalaz, le 3 novembre 2010/jdb

Ce tableau, au 3 novembre 2010, montre que le plafond n'est pas atteint.

Charges et revenus budgétaires annuels

Il est souhaitable d'amortir cette dépense sur une durée maximum de 20 ans, car il n'y a pas de gros œuvre, mais essentiellement un entretien du bâtiment et des améliorations telles que le mobilier de cuisine ainsi que les aménagements extérieurs.

Au vu du tableau des investissements qui vient d'être établi pour le budget 2011, il y a de très importantes dépenses prévues pour les bâtiments communaux.

C'est la raison qui fait que selon nos prévisions, le fonds de réserve « pour bâtiments communaux » ne peut être utilisé qu'à concurrence de CHF 50'000.-. Pour le solde il faut inévitablement avoir recours à l'emprunt.

Ceci occasionnera la charge budgétaire annuelle suivante :

Montant brut total de l'investissement à amortir TTC	195'000.--
Prélèvement sur fonds de réserve « bâtiments communaux »	./. <u>50'000.--</u>
Solde net à amortir et à financer	CHF 145'000.--
• Amortissement fixe sur 20 ans	7'250.--
• Intérêt de la dette, 1 ^{ère} annuité (emprunt estimé à 3%)	<u>4'350.--</u>
<i>Charge annuelle totale</i>	CHF 11'600.--

Sauf erreur de notre part, ces travaux n'entraînent pas de dépense nouvelle qui reviendrait à la charge de la Commune.

Il est évident qu'en cas de résultats favorables des comptes, le choix de la Municipalité favoriserait l'amortissement anticipé de cet objet ; on aura donc recours à un emprunt à taux fixe, mais à court terme.

CONCLUSIONS DE LA MUNICIPALITE

Le Tennis Club Penthalaz est destiné à tous nos citoyens. Il est du devoir de la Commune de soutenir les sociétés promouvant le sport et de leur donner les moyens adéquats pour y parvenir. De plus, le Club prend en charge une bonne partie des travaux, ce qui démontre sa ténacité et sa motivation.

Pour ces raisons, la Municipalité souhaite effectuer les travaux d'entretien et d'amélioration de la parcelle n°908 et profiter de la pause hivernale pour les réaliser.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 69 - 2010, où le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

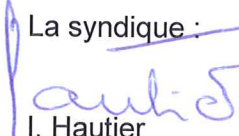
- que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthelaz dans sa séance du 11 décembre 2006, **mais que le plafond d'endettement se situe à 14,5 millions sur 20 millions de francs autorisés**

d é c i d e

1. **d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux d'entretien et d'amélioration** de la parcelle n° 908 du Tennis Club de Penthelaz (parcelle n° 908, bâtiment ECA n° 830).
2. **d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 195'000.- TTC** pour ces travaux.
3. **de prélever sur le fonds de réserve pour bâtiments communaux** (9.282.19) le montant de CHF 50'000.-.
4. **de financer le solde de CHF 145'000.- par recours à l'emprunt** et de l'amortir en 20 annuités fixes au maximum.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 08.11.2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

I. Hautier



La secrétaire :

S. Nussbaum

Municipaux à convoquer : MM Yvan Rochat et Yves Jauner